

LA COMPRESSION DU BUDGET DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Si j'ai bien compris le rapport de la SCHL que le ministre a signé de sa propre main, madame le Président, les perspectives en ce qui concerne la construction de nouvelles maisons sont tout simplement désastreuses. Encore une fois, le ministre se dérobe à ses responsabilités qui sont de prendre des initiatives et de proposer des solutions. Les gouvernements libéraux n'ont cessé de comprimer le budget de la SCHL depuis cinq ans. Celui-ci est tombé de 1.6 milliard de dollars en 1976 à 350 millions de dollars l'année dernière. Voilà pourquoi la SCHL ne peut plus participer elle-même à la construction de logements, se contentant seulement d'assurer les prêts hypothécaires. Le ministre entend-il exiger qu'on ramène le budget de la SCHL au niveau de 1976 et réintègre la Société dans ses fonctions de naguère qui étaient de fournir aux familles canadiennes des logements qu'elles ont les moyens de payer?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis quelque peu surpris de la question du député qui représente pourtant une circonscription du Canada qui a grand besoin que le gouvernement l'aide à fournir des logements convenables aux Canadiens qui ont moyens ou petits revenus. Je suis un peu surpris, je le répète, que l'honorable représentante n'ait pas dit par exemple que le gouvernement fait beaucoup pour régler cette situation difficile en concentrant son aide dans les régions où le besoin est plus évident que dans d'autres. Je sais que le gouvernement a augmenté les crédits destinés à la mise en chantier de nouveaux logements sociaux à but non lucratif dans la région du grand Vancouver qu'elle représente, pour le plus grand bien de ce grand centre et de la Colombie-Britannique tout entière.

LES HAUSSES DE LOYER ANNONCÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je veux que le ministre sache que les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent de la situation du logement dans l'ensemble du pays.

Étant donné qu'aujourd'hui les loyers vont augmenter de 20 p. 100 au Québec et dans d'autres régions du Canada—mais c'est un jour particulièrement noir pour les Québécois—surtout à cause des taux hypothécaires élevés, et étant donné que dans d'autres régions du Canada les hausses, calculées sur une base procentuelle par rapport au revenu, sont encore plus élevées, quelles mesures positives le ministre va-t-il prendre pour stimuler le secteur locatif par l'entremise de la SCHL, outre les programmes IRLM, qui sont incapables de fournir des logements locatifs abordables?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, encore une fois, je constate avec étonnement que dans toutes les questions qu'elle a posées aujourd'hui, et particulièrement la dernière, l'honorable représentante a omis de mentionner le mandat social de la SCHL en vertu de l'article 56(1) de la loi. Depuis deux ans, le nombre de logements sociaux mis en chantier est passé de 25,000 à 30,000.

● (1425)

Pourquoi ne reconnaît-elle pas les réalisations du gouvernement actuel, soit une augmentation de 25,000 à 30,000 logements mis en chantier alors qu'elle affirme qu'ils ont diminué

Questions orales

de 100,000? L'honorable représentante devrait considérer la contribution procentuelle du gouvernement actuel dans ce secteur, notamment dans sa province.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS AVEC LE
QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et elle a trait au dossier constitutionnel. Étant donné que les media font état aujourd'hui d'un téléx que M. Ryan, le leader de l'opposition à Québec, aurait fait parvenir au premier ministre du Canada, et que ce message contiendrait, semble-t-il, des suggestions importantes visant à dénouer l'impasse constitutionnelle entre Québec et Ottawa, le premier ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il entend donner suite à certaines des suggestions de M. Ryan et pendant qu'il y est, pourrait-il faire rapport à la Chambre de l'état des négociations, qui, je l'espère, se poursuivent encore entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, en vue d'en arriver à un accord qui ferait l'affaire de toutes les provinces, y compris le Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, madame le Président, depuis jeudi, soit depuis le moment même où la conférence tirait à sa fin, j'ai dit, au nom du gouvernement canadien, que nous étions disposés à chercher des accommodements pour les trois points sur lesquels le gouvernement du Québec avait indiqué son désaccord, et que si nous pouvions trouver des solutions, des formules de compromis, nous étions disposés à les examiner. Jusqu'à ce jour, et j'ai vérifié tout à l'heure avec le ministre de la Justice, nous n'en avons pas entendu parler du gouvernement québécois. Je pense qu'ils voulaient que la conférence échoue, et qu'ils ne voudraient pas maintenant qu'elle réussisse à la suite d'une formule de compromis. M. Ryan a proposé une formule de compromis, nous allons l'examiner avec soin, mais je voudrais d'abord savoir ce qu'en pense le gouvernement péquiste, et s'il s'agit d'une formule de compromis valable, nous pourrions l'examiner.

[Traduction]

LE TÉLEX DU CHEF DE L'OPPOSITION À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DU QUÉBEC

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet du téléx de M. Ryan, que je n'ai pas eu l'occasion de voir et qui, sauf erreur, contiendrait deux éléments. Il y aurait tout d'abord des propositions précises concernant les trois questions qui sont toujours en litige et que le premier ministre et son homologue du Québec ont citées. M. Ryan, le chef de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale du Québec, demande aussi, si j'ai bien compris, que le gouvernement du Canada accepte de négocier avec le gouvernement du Québec pour assurer la participation du Québec en vue d'un règlement constitutionnel complet.